



Toute l'équipe UDPA-UNSA vous souhaite une heureuse année 2019,
une bonne santé et la réussite de vos projets autant personnels que professionnels.



Bons de financement millésime 2018



La campagne des chèques syndicaux 2018 a été reportée à début 2019 pour toutes les entités d'AXA en France, en raison des élections professionnelles qui se sont déroulées en novembre au sein d'AXA France.

Comme chaque année, un budget est alloué par la Direction pour cette opération. Chaque salarié ayant au moins 6 mois d'ancienneté reçoit à son domicile un bon de financement, appelé aussi « chèque syndical », qu'il peut choisir de remettre à l'organisation de son choix.

Comme son nom l'indique c'est une source de financement importante, car les syndicats eux aussi ont besoin de moyens pour fonctionner et vous défendre : frais de formation, de documentation, frais juridiques etc.

La fusion avec XL risque d'être délicate. Il serait démagogique et malhonnête d'affirmer que tout va bien, que rien ne change. Nous ne voulons pas effrayer qui que ce soit, mais des reclassements seront nécessaires. Notre objectif est de vous aider au mieux à préserver vos emplois et d'accompagner individuellement ceux et celles qui souhaiteraient quitter l'entreprise. **Nous donner les moyens de vous défendre est donc particulièrement important en cette période de changement.**

- **Quand** : La campagne se déroule du **14 janvier au 15 février 2019 inclus**.
- **Comment** : Inscrivez **UDPA-UNSA** sur le bon que vous recevrez à votre domicile
- **Où** : déposez-le dans les urnes qui seront installées dans **les espaces « co-working » centraux** des étages R3, R4 et R5 à Java ou bien **remettez-les directement à vos représentants UDPA-UNSA**.

NB : cette année, seuls les absents longue durée et les résidents d'AXA Matrix pourront envoyer leur bon par courrier.

Négociation salaires : à qui vont les profits d'AXA ?

Ce sont surtout les actionnaires qui vont profiter des excellents résultats du Groupe, avec la distribution en dividendes de 50 à 60% du résultat courant contre 45 à 55% auparavant...

Après trois années de vaches maigres au cours desquelles une majorité de salariés du groupe en France ont perdu du pouvoir d'achat malgré les très bons résultats de l'entreprise, voici les dernières propositions de la Direction à nos revendications au terme de 4 séances de négociation en RSG sur les salaires 2019 :

- ◆ Pas de clause de sauvegarde du pouvoir d'achat (« voiture balai ») pour les cadres optants sans augmentation Individuelle depuis 3 ans.
- ◆ Budget global limité à 2% pour financer Augmentations Générales (AG), Augmentations Individuelles (AI), changements de classe, mises au plancher, et rattrapages salariaux au retour de congés maternité...
 - ⇒ pour les non-cadres à 1,1% en AG et 0,9% en AI
 - ⇒ pour les classes 5 à 0,2% en AG et 1,8 % en AI
 - ⇒ pour les classes 6 et 7 à 0 % en AG et 2% en AI

Du fait du transfert des contrats de travail dans XL CS SE, les augmentations seront **rétroactives au 1er février** seulement. **L'UDPA-UNSA a demandé une compensation pour le mois perdu.**

Ce faible taux ne compense pas l'inflation officielle (dont on sait qu'elle ne prend pas tout en compte) 2018 conjuguée avec l'augmentation des cotisations prévue en 2019. D'autres entreprises ont fait davantage pour leurs salariés, que ce soit en augmentations ou pour la prime Macron. La Direction d'AXA CS & Matrix ne consent rien de plus qu'en RSG : quel manque de considération envers ses salariés, qui n'ont pourtant pas ménagé leur peine en 2018 avec le déménagement, les nouvelles organisations du travail et les nouveaux outils liés à la numérisation ! Et ce n'est pas terminé car la fusion avec XL ne fait que commencer.

La CFE-CGC a signé alors que l'absence de signature aurait conduit à l'application d'un taux de 1,8 % au lieu de 2% ... Pourquoi approuver en signant d'aussi faibles avancées ?

L'UDPA-UNSA a recueilli l'avis de nombreux salariés d'AXA CS & Matrix qui se sont prononcés à 92,6 % contre un accord très insuffisant : l'UDPA-UNSA ne sera donc pas signataire.



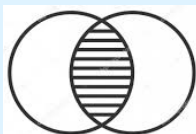
Prime gilet jaune : AXA n'est pas à la hauteur

L'UDPA-UNSA a réclamé l'application du maximum défiscalisé, soit 1.000 € de prime défiscalisée pour tous les salariés du groupe AXA en France ayant un revenu inférieur à 53.944€ annuels bruts (soit 3.538€ mensuel net moyen) qui est le plafond pour bénéficier de l'exonération d'impôts et de charge.

Au final, la Direction a revu sa copie pour un montant de 1.000 € quand le salaire est inférieur à 32.000 € annuels bruts (+/- 2.000 € mensuel net moyen), 750 € entre 32.001 € et 33.000 €, 500 € entre 33.001 € et 34.000 € et 250 € entre 34001 € et 35 000 € ce qui va priver de prime plus de 90 % des salariés des salariés d'AXA CS & Matrix.

L'UDPA-UNSA dénonce la double discrimination des salariés en temps partiel et en TAR pour lesquels le plafond de ressource est le salaire annuel reconstitué à 100%, tandis que la prime est proratisée en proportion du taux d'activité.

A ce sujet aussi, l'UDPA-UNSA a recueilli l'avis d'un grand nombre de salariés d'AXA CS & Matrix. Ils se sont prononcés à 91,3% contre cette proposition : l'UDPA-UNSA ne sera pas signataire.



AXA XL : où en est-on ?

Actuellement nous négocions la mise en place du Comité Central d'Entreprise (CCE) qui chapeaute les instances des entités AXA CS & Matrix, XLCS SE succursale française et AXA Art. Cette instance est mise en place jusqu'aux élections professionnelles prévues en novembre 2019. Le CCE aura pour rôle de traiter tous les sujets concernant au moins 2 des 3 entités : c'est là que nous aurons les informations sur les organigrammes, le rapprochement des métiers et des équipes, donc sur les emplois et postes de travail, les effectifs. Malgré sa courte durée de vie cette instance de représentation du personnel sera donc fondamentale.

C'est l'occasion de rappeler qu'après le transfert des contrats de travail* vers la succursale française de XLCS SE, 2 types d'opérations seront menées en parallèle :

- La fusion opérationnelle (organigrammes, rapprochement des métiers et des équipes) sur laquelle le CCE sera informé et consulté ;
- La renégociation des accords d'entreprise (acquis sociaux) dans un délai de 15 mois, par vos délégués syndicaux qui pourront s'appuyer sur le socle des accords de la RSG (Groupe en France).

Vos représentants UDPA-UNSA y étaient : la société XLCS SE est officiellement intégrée au périmètre RSG pour toutes les garanties, et bénéficie également de l'accord sur la participation de Groupe.

* il s'agit d'un transfert d'activité (article L 1224-1 du Code du Travail), sans signature d'avenant.

Nouvelle gestion Prévoyance et frais de santé : ça fait couac

Comme nous l'avons expliqué dans notre tract de décembre, au 1er janvier 2019, le BCAC a choisi de remplacer la société B2V Gestion par le prestataire CEGEDIM pour assurer les remboursements au titre du RPP (Régime Professionnel de Prévoyance) et des complémentaires santé.

De nombreux dysfonctionnements ont déjà été recensés : attestations de tiers payant erronées ou non reçues, problèmes de prise en charge des hospitalisations, des frais de pharmacie etc.

Devant ces situations dont certaines ont parfois des conséquences sur la santé ou financières graves, l'UDPA-UNSA a demandé à la Direction d'AXA de faire des avances sur salaire en cas de difficulté. Nous sommes également intervenus au niveau de la branche assurance, responsable de ce changement de prestataire qui s'est effectué de façon déplorable.

Nous vous invitons à nous signaler toute anomalie ou difficulté dans le traitement de vos demandes de remboursements ou de prises en charge.



JRA et JRTT 2019

Ce sont bien 16 JRA qui sont attribués pour l'année 2019. Dans Pléiades, le droit à JRA est de 15 seulement car la journée de solidarité (lundi de Pentecôte) est déjà déduite.

Le calcul est le même pour les 14 JRTT.



Cotisations retraite complémentaire

Suite à la fusion au 1er janvier 2019 des caisses de retraite complémentaires AGIRC et ARRCO (cadres et non cadres), 2 tranches de cotisation sont mises en place : jusqu'au plafond de la Sécurité Sociale et au-delà. A noter que la cotisation GMP (Garantie Minimale de Points) disparaît.

Vos représentants UDPA-UNSA sont à votre disposition pour toute question.

Notre équipe	Frédéric ABEL	52 29 41	Serge BONTEMPS	57 87 56	Alain BOUQUET	57 81 65
	Ludovic DUCOIN	57 92 07	Marie-Pascale DUVERNOIS	57 95 37	Sylvie PEDRONI	57 92 06
	Michel RIZZO	57 93 13	Christine SORGENFREI	57 93 94	Véronique STOUKY	57 93 98
	Anne-Juliette TILLAY	57 94 29	Xavier TIRACHE	57 94 26	Pourquoi pas vous ?	